

DÉCLARATION DE LA VILLE DE SAGUENAY

Saguenay, le mardi 9 janvier 2024 – La Ville de Saguenay souhaite émettre la déclaration suivante afin de rectifier certains faits rapportés dans différents médias concernant le dossier de l’ancienne greffière.

D’abord, la lettre de destitution évoque plus de motifs que le seul manque de loyauté. Il est important de mentionner que la destitution a été fondée sur plusieurs motifs. Notons que ladite lettre est accessible publiquement depuis le 19 décembre 2023, dans les documents liés au procès, puisqu’elle a été déposée au tribunal.

Contrairement à ce qui a été rapporté, les élus ont pu consulter et lire le rapport d’enquête dans son entièreté. Trois réunions ont été tenues où ce document a été mis à la disposition des 16 élus que compte le conseil de la Ville de Saguenay. Ils et elles ont pu, à ces occasions, poser toutes les questions jugées nécessaires.

Rappelons en terminant, que le procès en cours n’a pas été intenté par la Ville de Saguenay. Il s’agit d’une contestation de congédiement lancée par l’ancienne greffière.

Il n’y aura pas d’autres commentaires de la part de la Ville sur ce sujet.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)